



POLYNESIE FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES  
ILES MARQUISES

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Subdivision administrative  
des Iles Marquises  
Enregistré le : 04 JAN. 2012  
Sous le n° : 21

Subdivision administrative  
des Iles Marquises  
04 JAN. 2012

DELIBERATION N° 33 -2011 du 14 décembre 2011,

*Portant création d'une commission de pilotage des études participant à la définition du projet de développement économique de la CODIM.*

DATE DE CONVOCATION  
02 décembre 2011

DATE D'AFFICHAGE  
02 décembre 2011

DATE DE LA SEANCE  
14 décembre 2011

L'an deux mille onze, le 14 décembre, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 02 décembre 2011 (affichage le 02 décembre) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à Nuku-Hiva, sous la présidence de Monsieur Joseph KAIHA, Président de la communauté de communes des îles Marquises

#### Exposé des motifs

**Considérant que l'intérêt d'une commission est de pouvoir être plus actif dans la validation des documents intermédiaires et ainsi, de ne pas retarder le bon déroulement des études**

En exercice	présents	Votants
15	11	11

#### Présents

##### FATU HIVA

Henri TUIEINUI, 1<sup>er</sup> délégué  
ARIITAI Raanui, 2<sup>e</sup> délégué

##### HIVA OA

Etienné TEHAAMOANA, 1<sup>er</sup> délégué  
Muriel TETUAVEROA 3<sup>ème</sup> déléguée

##### NUKU HIVA

Cyprien PETERANO, 3<sup>ème</sup> délégué

##### TAHUATA

Félix BARSINAS 1<sup>er</sup> délégué

##### UA HUKA

Nestor OHU, 1<sup>er</sup> délégué  
Florentine SCALLAMERA, 2<sup>ème</sup> déléguée

##### UA POU

Joseph KAIHA, 1<sup>er</sup> délégué  
Pierre TAHIATOHUIPOKO, suppléant  
Georges TEIKIEHUPOKO, 3<sup>ème</sup> délégué

#### Absents

François KOKAUANI, Benoit KAUTAI,  
nri KAIHA, Domingo TEHAAMOANA

#### Procurations

#### Secrétaire de séance

Pierre TAHIATOHUIPOKO et  
Félix BARSINAS

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7;
- VU l'arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l'archipel des îles Marquises le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP. 1er de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;
- VU l'arrêté n°2139 CM du 23 novembre 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté n° 2062 CM sus visé ;
- VU l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;
- VU le procès verbal de l'élection des membres du bureau exécutif du Conseil Communautaire des Iles Marquises (CODIM) établi le 16 décembre 2010 ;

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,  
*Par voix pour, abstention et voix contre*

**ADOPTE**

#### Article 1 :

Il est créé au sein du conseil communautaire de la CODIM une commission de pilotage des études participant à la définition du projet de développement économique de la CODIM.

**Article 2 :** La composition de cette commission est proposée comme suit :

<b>UA POU</b>	
Joseph KAIHA	x
Georges TEIKIEHUPOKO	suppléant
<b>FATU HIVA</b>	
Henri TUIEINUI	x
Raanui ARIITAI	suppléant
<b>HIVA OA</b>	
Etienne TEHAAMOANA	x
Domingo TEHAAMOANA	suppléant
<b>NUKU HIVA</b>	
Benoit KAUTAI	x
Cyprien PETERANO	suppléant
<b>TAHUATA</b>	
Felix BARSINAS	x
François KOKAUANI	suppléant
<b>UA HUKA</b>	
Nestor OHU	x
Florentine SCALLAMERA	suppléant

**Article 3 :**

La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle sera enregistrée, publiée, affichée et communiquée partout où besoin sera. Le Président et le trésorier de la TIVAA sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et votée les jours, mois et ans sous-dits et ont signé au registre les membres présents.



Fait à Taiohae le 14 décembre 2011

Le Président

Joseph KAIHA